MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 1910 du 1er février 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : *INTJ1802624S*

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22751 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727039S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er mars 2018 :

Croxo Régis NIGEND : 142 706 NLS : 8 001 531

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2018 :

Mathubert Fabien NIGEND : 161 307 NLS : 8 018 367

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er mars 2018 :

Beyssac Philippe NIGEND : 211 215 NLS : 8 063 156
Gousson Fabrice NIGEND : 188 086 NLS : 8 038 545

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er mars 2018 :

Vadurel Adélaïde NIGEND : 302 200 NLS : 8 101 392
Delteil Laura NIGEND : 324 115 NLS : 8 093 813
Moënne-Loccoz Marielle NIGEND : 325 383 NLS : 8 114 747
Cassagnes Damien NIGEND : 247 201 NLS : 8 089 249

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1er février 2018.

Le général, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,
F. Bonavita